

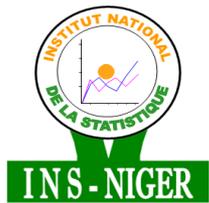
REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail - Progrès
MINISTERE DU PLAN
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
Etablissement Public à Caractère Administratif

***EXPERIENCE DU NIGER EN MATIERE DES REFORMES DU SSN
DANS LE CADRE DU SUIVI-EVALUATION DES POLITIQUES ET
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT (ODD, PDES, etc.)***

Par: Monsieur Issoufou SAIDOU,
*Directeur de la Coordination et du Management de
l'Information Statistique de l'INS*

182, Rue de la SIRBA
BP : 13416 Niamey-Niger
Tel : (+227) 20 72 35 60
Fax (+227) 20 72 21 74

Ankara, mai 2018



Plan de la présentation

I. Introduction

II. Expérience du Niger en matière des réformes du SSN

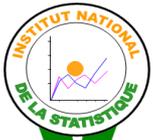
III. Conclusion

I. INTRODUCTION

Le Système Statistique actuel du Niger est le produit d'un long processus de réformes engagées depuis le début des années 1963 et qui aboutit en 2004 à l'élaboration et l'adoption des textes fondateurs.

Le cadre institutionnel est défini par:

- la loi N° 2004-011 du 30 Mars 2004 portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique (INS) modifiée par la loi N° 2014-011 du 30 Mars 2014;
- le décret N° 2004-265/PRN/ME/F portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) du 14 Septembre 2004 ;
- le décret N°2004-264/PRN/M/E/F portant statut, attributions et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique du 14 Septembre 2004 ;
- Arrêté N°00387 du 21 Novembre 2005 portant organisation de l'INS et fixant les attributions de ses démembrements.



INS - NIGER

I. INTRODUCTION

Le CNS est chargé de :

- ☞ préparer et de soumettre, pour approbation, au Conseil des Ministres, les orientations générales de la politique statistique de la nation ;
- ☞ assurer la coordination de la production et de la diffusion des statistiques officielles ;
- ☞ veiller à la mise en œuvre des orientations gouvernementales à travers notamment l'élaboration, en collaboration avec toutes les composantes du SSN, des programmes quinquennaux indicatifs des activités statistiques, la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur exécution.

L'INS a pour missions : (i) la coordination des activités du SSN ; (ii) la collecte et le traitement des informations statistiques ; (iii) la diffusion de l'information statistique ; (iv) la formation et la recherche appliquée.

Les Services chargés d'élaborer des données statistiques des Départements ministériels et des Organismes publics et parapublics participent à l'accomplissement des missions du SSN dans leur secteur d'activité.

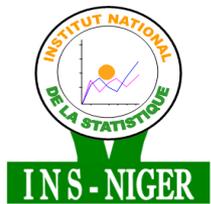
II. EXPÉRIENCE DU NIGER EN MATIÈRE DES RÉFORMES DU SSN

Afin de replacer la statistique au centre des politiques et programmes de développement, certaines réformes relatives à la refonte de notre SSN ont été engagées, notamment:

- 👉 L'arrimage de la SNDS au Plan de Développement Economique et Social pour la période 2017-2021.
- 👉 la révision de la loi statistique incorporant, notamment, la mise en place d'un Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS);
- 👉 Le développement de partenariat avec l'Assemblée Nationale, les Chefs traditionnels et les journalistes.
- 👉 la mise en place d'un Groupe des Partenaires Techniques et Financiers pour le Développement de la Statistique (Gstat) au Niger;
- 👉 l'adoption du Cadre National d'Assurance Qualité et de la Charte qualité en août 2017.

III. CONCLUSION

L'émergence des besoins nouveaux en matière de suivi et évaluation des politiques et programmes de développement, notamment les ODD, offre d'énormes opportunités aux INS en matière de reformes relatives au développement de la Statistique.



MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Site Web: www.ins.ne

**182, Rue de la SIRBA
BP : 13416 Niamey-Niger
Tel : (+) 20 72 35 60
Fax (+222727) 20 72 21 74**